

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 15 janvier 2026**

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE**

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier, à 18h30, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de La Gacilly, sous la présidence de Philippe NOGET, Maire délégué de La Gacilly.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 9 janvier 2026

Présents : 18
Absents : 11
Votants : 20

Présents : Jean-Yves DRÉAN, Sophie NICOLE, Nicolas PIROT, Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX, Jean-Yvon CASTEL, Olivier ATHIMON, Philippe NOGET, Pierrick LELIEVRE, Chantal THERENE-NAEL, Eric VAUCELLE, Sylvie ROLLO, Frédéric GLON, Fabrice GENOUEL, Valérie LETOURNEL, Karine BRANCHE, Pierre CHOUPEAUX, Soazig GUÉRIN, Mallory CANCOUET (*absente pour le point N°1*).

Absents : Jacques ROCHER (donne pouvoir à Fabrice GENOUEL), Delphine BOULANGER, Marie FLAGEUL, Joseph GUILLOUCHE, Solange THOMAS-RUBEAUX, Christine RICHARD, Lionel SOULAIN (donne pouvoir à Nicolas PIROT), Pierrick HERCELIN, Sonia GUIMARD, Youenn COMBOT, Hélène MAGRE.

Soazig GUERIN a été élue secrétaire de séance.

---

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

---

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

À l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Soazig GUERIN secrétaire de séance.

---

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2025**

---

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Décembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2025.

---

## ORDRE DU JOUR :

### Compte-rendu des décisions du Maire

1. Finances – Budgets Principal, Assainissement, Parc Immobilier, Activités Portuaires, Cantine, Artémisia : Autorisation d’engager, de liquider et de mandater des dépenses d’investissement avant le vote du Budget Primitif 2026  
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
2. Affaires Générales – Informations sur l’installation d’un nouveau médecin – Avis sur la signature de contrats de baux et d’une convention de mise à disposition  
Rapporteur : Pierrick LELIEVRE
3. Finances – Délibérations pour autorisation de dépôts de demandes de subventions au titre des fonds d’Etat (D.E.T.R., D.S.I.L., Fonds Vert, Autres...)  
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
4. Affaires Foncières et Immobilières – Bilan des acquisitions et des ventes au titre de l’année 2025  
Rapporteur : Jean-Yves DREAN
5. Finances- Budget Principal – Décision Modificative  
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
6. Questions Diverses

---

### **Compte-rendu des décisions du Maire**

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vertu de l’article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s’agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur Le Maire par suite des attributions que le conseil municipal lui a déléguées. Ces décisions ont été envoyées en pièces annexes.

- |   |
|---|
| <p><b>1. Finances – Budgets Principal, Assainissement, Parc Immobilier, Activités Portuaires, Cantine, Artémisia : Autorisation d’engager, de liquider et de mandater des dépenses d’investissement avant le vote du Budget Primitif 2026</b></p> |
|---|

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

L’article L 1612-1 du CGCT modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 donne la possibilité au Maire jusqu’à l’adoption du budget, sur autorisation de l’assemblée délibérante, d’engager, de liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

Lors du conseil municipal, il est présenté pour le budget principal et les budgets annexes (Assainissement, Parc Immobilier, Activités Portuaires, Cantine, Artemisia) les informations relatives à ce dispositif budgétaire :

## **Budget principal :**

### Chapitre 13 – : Subventions

Article 1322 – Régions : + 2 500.00 €

### Chapitre 20 – études :

Article 202 – Frais d'études : + 7 500.00 €

### Chapitre 204 – Subventions :

Article 2041412 – Communes membres : + 15 000.00 €

### Opération 0121 – Achat de terrains et accessoires

Article 2111 : Terrains nus : + 50 000.00 €

### Opération 0221 – Aménagement urbain et paysager

Article 2128 : Autre : + 45 000.00 €

### Opération 0321 – Bois - Foret – Plans d'eau

Article 2117 : Bois et foret : + 5 000.00

### Opération 0421 – Ecole

Article 21312 : constructions : + 40 000.00 €

Article 21841 : Matériels de bureau et mobiliers scolaires : 10 000.00 €

### Opération 0521 – Eglises – chapelles – Cimetières – Petit patrimoine

Article 21316 : Equipement du cimetière : + 20 000.00 €

Article 2116 : Cimetière : + 10 000.00 €

Article 2313 : Constructions en cours : 20 000.00 €

### Opération 0621 – Equipement des services

Article 2158 : Autres installations matériel et outillage techniques : + 20 000.00 €

## Opération 0721 – Liaisons douces

Article 2312 : Agencement et aménagement de terrains : + 5 000.00 €

## Opération 0821 - Mairies

Article 21311 : Hôtel de ville : 10 000.00 €

Article 2313 : Construction : 10 000.00 €

## Opération 0921 - Numériques

Article 21838 : Autre matériel informatique : 10 000.00 €

## Opération 1021 – Salles Communales

Article 21318 : Autres bâtiments publics : 10 000.00 €

Article 2313 : Constructions : 10 000.00 €

## Opération 1121 – Bâtiments Services Techniques

Article 21318 : Autres bâtiments publics : 5 000.00 €

## Opération 1221 : Sports et loisirs

Article 2128 – Autres agencements et aménagements : 20 000.00 €

Article 2313 – Constructions : 100 000.00 €

## Opération 1321 – Voirie - réseaux

Article 2152 : Installations de voirie : + 100 000.00 €

Article 2315 : Installations de voirie : + 50 000.00 €

## Opération 5021 – Aménagement Secteur de l’Aff

Article 2315 : installations de voirie : 350 000.00 €

## Opération 5223 – Aménagement du Centre Ville

Article 2315 : Constructions : 10 000.00 €

## **Budget Annexe de l’Assainissement :**

CHAPITRE 21 :

21531 : installations complexes spécialisées : 41 000.00 €

CHAPITRE 23 :

Article 2315 : installations, matériel et outillage techniques : 52 000.00 €

**Budget annexe du Parc Immobilier :**

CHAPITRE 21 :

2181 : : installations, matériel et outillage techniques : 10 000.00 €

21321 : Immeuble de rapport : 20 000.00 €

CHAPITRE 23 :

Article 2313 : Constructions : 120 000.00 €

**Budget annexe de la Cantine Scolaire :**

CHAPITRE 21 :

2158 : Autres installations matériel et outillage techniques : 5 000.00 €

CHAPITRE 23 :

Article 2313 : Constructions : 500 000.00 €

**Budget annexe de l'Activité Portuaire :**

CHAPITRE 23 :

Article 2313 : Constructions : 37 500.00 €

**Budget Espace Culturel ARTEMISIA :**

CHAPITRE 21 :

2188 : Autres : 12 000.00 €

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## 2. Affaires Générales – Informations sur l’installation d’un nouveau médecin – Avis sur la signature de contrats de baux et d’une convention de mise à disposition

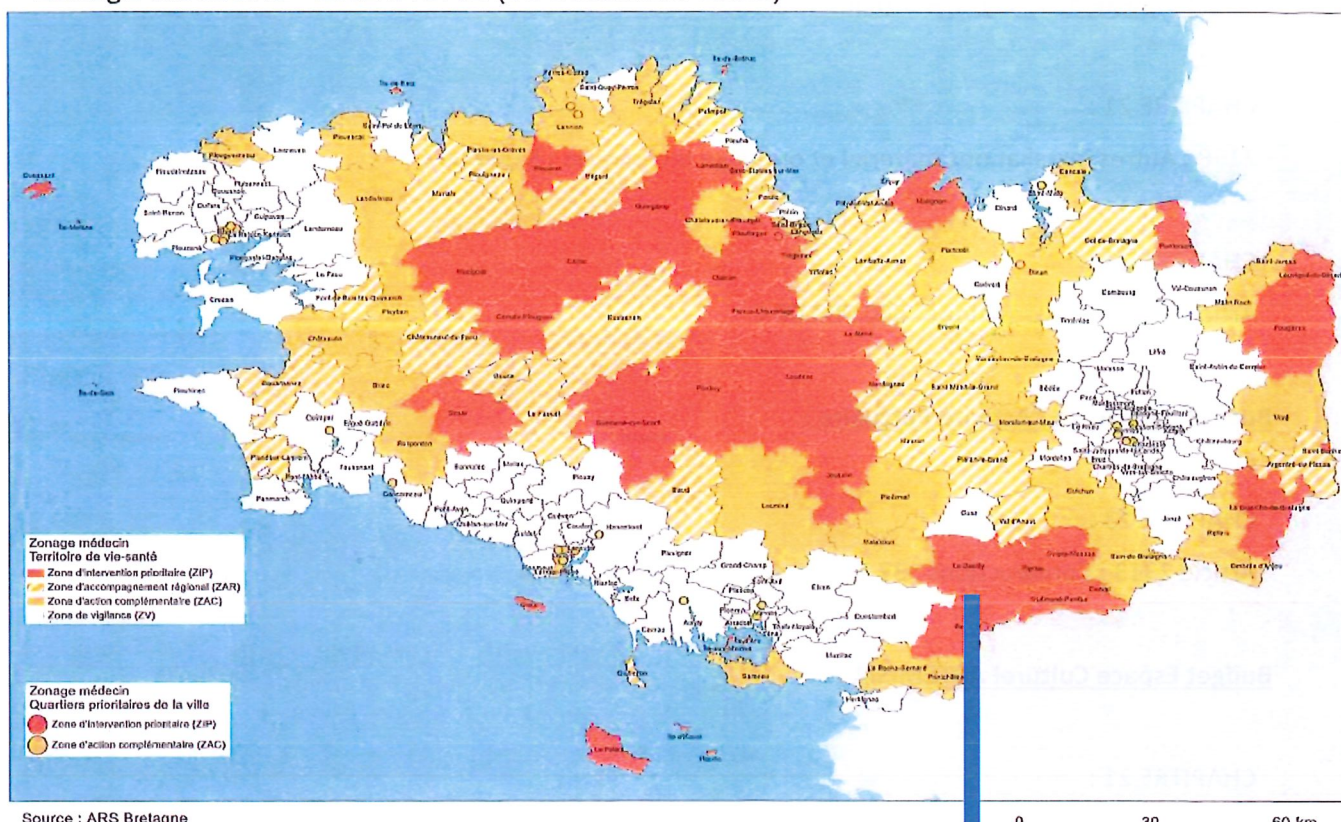
Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

En vue de répondre aux multiples besoins médicaux de la population, des nouveaux professionnels de santé ont choisi La Gacilly pour leur installation. Cela a été le cas pour les deux dentistes dans la Maison Professionnelle de Santé, une sage-femme et une ostéopathe dans la Maison Praud ainsi que les deux nouveaux kinés dans le centre-ville.

Toutefois, les départs du Docteur Heinrich en janvier 2023 et du Docteur Gires en juin 2025 ont accentué la pénurie de médecins.

La carte ci-après rappelle que le territoire de La Gacilly est classé, selon l’A.R.S. BRETAGNE, en Zone d’Intervention Prioritaire.

### Zonage Médecins - BRETAGNE (13 décembre 2023)



Secteur de La Gacilly

Pour lutter contre cette désertification médicale, de nombreuses initiatives ont été prises par la collectivité.

L’aboutissement de ces démarches vient de se conclure par la décision du Docteur Thierry DAN de s’installer à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain en tant que médecin généraliste.



A la suite de la construction de la Maison de Santé, la commune a signé un bail avec l'association des professionnels de santé révisable chaque année en fonction de l'indice INSEE des loyers commerciaux. Le montant total de ce loyer est en décembre 2025 d'un montant de 2880,79 € T.T.C.

La collectivité propose pour ce nouveau cabinet médical une gratuité du loyer professionnel pour une durée d'une année à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

Il est précisé que, à cette date, ce docteur intègre l'association des professionnels de santé pour le paiement des charges (eau, électricité, etc...).

## **VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

### **B- Au titre de son installation sur le territoire communal**

Monsieur DAN prévoit une amplitude de travail importante, ce qui l'amène à rechercher un logement le plus proche de son lieu de travail.

La collectivité a sollicité l'étude notariale de Maître LE FLOCH qui a fourni des propositions. Le docteur a retenu une maison d'habitation qui correspond à son orientation.

La collectivité propose de prendre en charge la location de cette maison à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 pour une durée de 8 mois.

Le montant du loyer est de 850 € par mois, étant précisé que les charges (eau, électricité, etc...) sont payées directement par le futur locataire.

Une convention de mise à disposition de ce bien immobilier sera conclue entre la Commune et le docteur pour cette durée précaire.

Il est demandé d'émettre un avis sur la signature des deux contrats de baux ainsi que sur celle relative à la convention de mise à disposition.

## **VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

<h3><b>3. Finances – Délibérations pour autorisation de dépôts de demandes de subventions au titre des fonds d'Etat (D.E.T.R., D.S.I.L., Fonds Vert, Autres...)</b></h3>
--

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Chaque année, il est prévu par l'Etat l'octroi en faveur des collectivités locales des fonds D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et D.S.I.L. (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et Fonds Verts afin de permettre le financement d'opérations d'investissements.

La Préfecture du Morbihan a transmis en décembre dernier la circulaire définissant les règles d'interventions pour l'attribution de ces subventions étant précisé que les dépôts des dossiers doivent être réalisés pour ce 31 janvier 2026.

Il est rappelé que la collectivité a bénéficié pour l'année 2025 :

- d'une subvention D.S.I.L. d'un montant de **60 000 €** pour les travaux de réaménagement de l'ex-trésorerie en vue de l'installation de la Maison France Services

- d'une subvention D.S.I.L. d'un montant de **150 000 €** pour la réalisation des travaux de réhabilitation-Troisième Tranche- de la salle de sport de La Gacilly

Dans le cadre de la préparation des demandes de subventions, il est demandé d'émettre un accord de principe en vue d'autoriser la collectivité à déposer ces dossiers auprès des services préfectoraux.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**4. Affaires Foncières et Immobilières – Bilan des acquisitions et des ventes au titre de l'année 2025**

Rapporteur : Jean-Yves DREAN

Conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu, chaque année, à une présentation au conseil municipal.

Il est présenté le tableau des acquisitions et des ventes foncières et immobilières réalisées au cours de l'année 2025.

**TABLEAU DES ACQUISITIONS EN 2025**

<b>Dates des délibérations</b>	<b>Désignation</b>	<b>Motif</b>	<b>Nom du vendeur</b>	<b>Montant</b>
<b>CM 16/01</b>	<b>Parcelle cadastrée : 061 AN 910</b>	<b>Projet de création d'une future cantine scolaire</b>	<b>Madame Muriel BECKER</b>	<b>20 128 €</b>
<b>CM 29/04</b>	<b>Parcelle cadastrée : AP 698</b>	<b>Vente par adjudication d'un local d'activité</b>	<b>Ouvertures Gaciliennes</b>	<b>241 000€</b>
<b>CM 16/10</b>	<b>Portion de route (80 m<sup>2</sup>)</b>	<b>Acquisition d'un délaissé</b>	<b>Mr et Mme CARLIER</b>	<b>400€</b>

**TABLEAU DES CESSIONS EN 2025**

Dates des délibérations	Désignation	Motif	Nom de l'acquéreur	Montant
CM 16/01	Parcelle cadastrée : 061 AO 97p	Projet de construction d'un ensemble immobilier	OBATY GROUP	227 975€
CM 21/02	Chemin communal (35m <sup>2</sup> )	Portion de chemin situé devant la propriété de Mme HERVÉ	Madame HERVÉ Marie Reine	175 €
CM 21/02	Chemin communal (171 m <sup>2</sup> )	Portion de chemin desservant l'arrière de la propriété	Mr et Mme HUBERT Daniel	855 €
CM 28/03	Chemin (25m <sup>2</sup> )	Echange terrain	Mr et Mme LOGODIN	à titre gracieux
CM 28/03	Terrain (300 m <sup>2</sup> )	Echange terrain	Mme CHAPPUT Stéphanie	Soulte de 68€
CM 03/06	Chemin communal	Déclassement d'un chemin communal	Mr MORIN Michel	1760 €
CM 11/07	Parcelles cadastrées : AM n° 933 AM n° 882	Déclassement pour partie d'une portion du domaine public et pour partie parcelle privée	Mr LEDOUX Nicolas Mme HENRY Marielle	3000 €
CM 21/11	Bâtiment communal AN n° 799	Bâtiment communal	Mr et Mme DO NASCIMENTO	140 000€

CM 19/12	Bâtiment communal AN n°295	Bâtiment communal	Madame LOUAT Amélie	210 000€
----------	-------------------------------	----------------------	---------------------	----------

## 5. Finances – Décision Modificative

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Il est proposé la décision modificative suivante :

### FINANCES-BUDGET PRINCIPAL-DECISION MODIFICATIVE

<b>DEPENSE DE FONCTIONNEMENT</b> Art 661122 – ICNE exercice N-1	+ 13 355,87 €
<b>DEPENSE DE FONCTIONNEMENT</b> Art 60612 – Fournitures non stockables, énergie	- 13 355,87 €

### VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

## 6. Questions Diverses

- Emmaus ne donne pas suite au rachat du bâtiment de la caserne actuelle.  
Emmaus recherche un point régional dans le secteur.

Revoir avec O.B.C. pour mettre en vente le bâtiment de l'actuelle caserne et œuvrer à l'installation de la future caserne des pompiers dans l'ex-bâtiment des ouvertures gacilliennes.

- Gwenael a envoyé un mail pour informer les élus et le personnel communal du décès de la maman de Thomas – cagnotte en cours  
Proposition pour les élus de voir avec Gwénael

- Contact avec un Consultant en Ingénierie ayant travaillé sur le projet de nouvelle cantine à Monteneuf pour le solliciter pour un avis externe en vue de l'étude de réaménagement de l'actuel restaurant scolaire. Ce consultant a réalisé de nombreux projets en Bretagne.

Fin de la séance à 20h30

---

Le Maire,  
Jacques ROCHER



La secrétaire de séance,  
Soazig GUERIN

